

Projet éolien des Plans Communes de La Faye et Villegats

Vue sur Courcôme et Les Plans depuis le mât de mesure

Mise à disposition d'un cahier de liaison en mairies

Un cahier de liaison sera mis à la disposition des populations dans les mairies concernées par le projet éolien à partir de janvier 2018. Ce cahier aura pour but de favoriser les échanges avec les habitants du territoire en permettant de les tenir informés de l'avancement du projet tout en laissant la possibilité d'effectuer des remarques, poser des questions ou laisser ses coordonnées. ABO Wind, régulièrement sur le territoire, se chargera de compléter ce carnet et d'y répondre tout au long du développement du projet.

Bulletin d'information - Janvier 2018

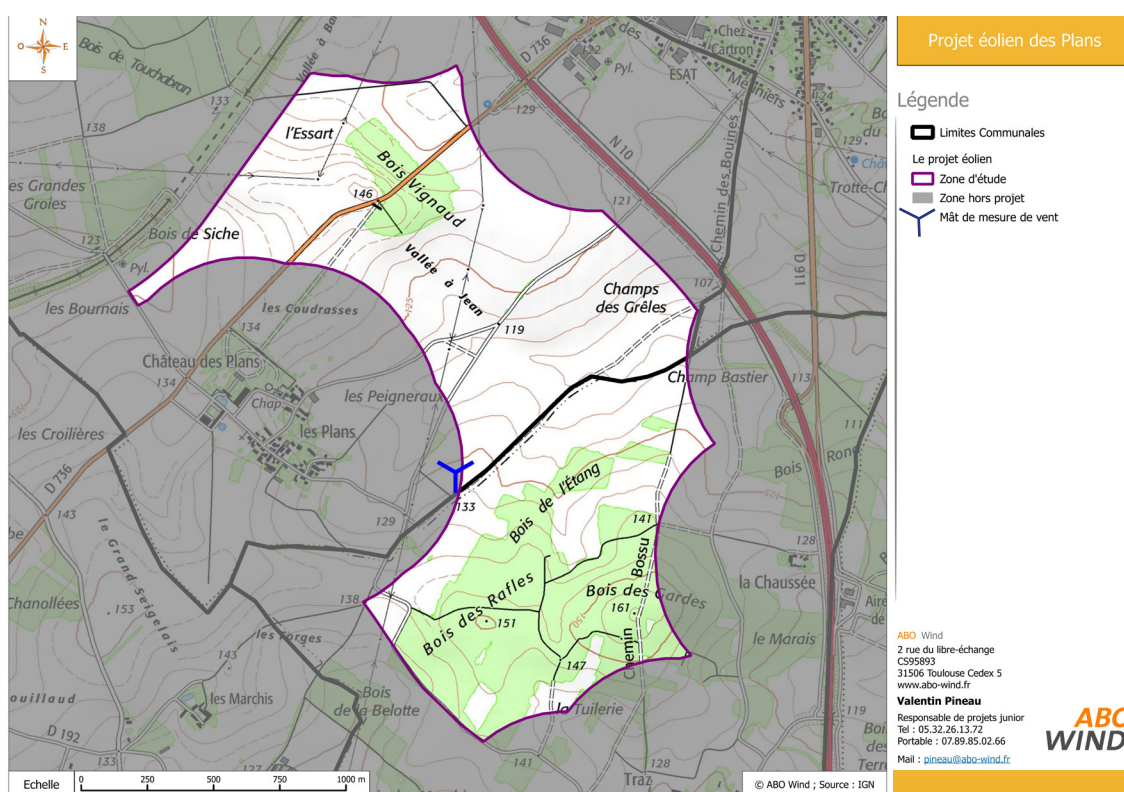
Le projet éolien

Des études de terrain sont menées depuis Juillet 2017 en vue de s'assurer de la faisabilité d'un projet éolien sur la zone établie sur les territoires des communes de La Faye et Villegats. Ces études, confiées à des experts indépendants, portent sur le gisement de vent, la biodiversité, la cohérence paysagère et les enjeux acoustiques.

Ainsi le 10 octobre 2017, un mât de mesure de vent de 124 m a été installé à proximité des Plans à La Faye. Celui-ci a une double utilité : à la fois permettre de connaître sur le site d'étude les directions et vitesses des vents à chaque instant durant au minimum 2 années, mais également apporter des informations sur les populations de chauves-souris du secteur. En effet, des micros d'écoutes ont été installés sur le mât afin d'identifier les espèces de chauves-souris, leur nombre ainsi que leurs altitudes de vols sur le site. Cette étude sur les chauves-souris fait partie d'une étude environnementale plus complète, dont

l'objectif est de connaître précisément l'ensemble des enjeux environnementaux sur le site d'étude et à proximité de celui-ci. Elle dure une année entière, soit un cycle biologique complet, et permet de définir précisément les zones où l'implantation d'éoliennes est à proscrire au regard de l'environnement.

Par ailleurs, durant 3 semaines, les mesures pour l'étude acoustique ont été réalisées au niveau de 6 habitations situées autour de la zone d'étude. Ces habitations ont été choisies en raison de leur proximité avec la zone d'étude et leurs représentativités locales acoustiques. Ces études sont réalisées en automne/hiver afin de mesurer des niveaux ambiants plus faibles qu'en été, lorsque la végétation et la faune sont actives. Ainsi, la simulation des impacts garantira la conformité du projet dans les conditions d'environnement acoustique les plus strictes.



Frise chronologique

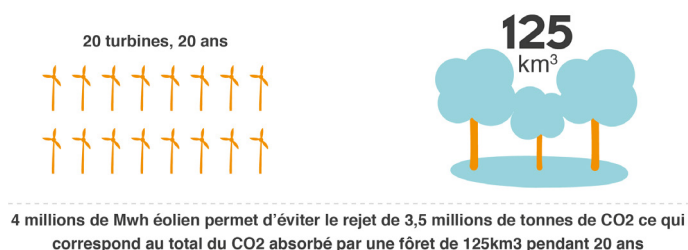
Février 2017 Rencontres des élus des 2 communes	1er semestre 2017 Rencontre des propriétaires et des exploitants	Juillet 2017 Information de la population des 2 communes concernées et début des études environnementales	10 octobre 2017 Installation du mât de mesure du vent	Automne 2017 Campagne de mesures acoustiques
---	--	---	---	--

L'éolien : une énergie renouvelable fiable

La nécessité des énergies renouvelables

Depuis les premiers signaux d'alerte envoyés par la communauté scientifique dans les années 80 jusqu'à l'accord de Paris sur le climat en 2015, les citoyens du Monde ont pu prendre la mesure des bouleversements climatiques en cours. L'Homme en est responsable, ses activités industrielles et quotidiennes étant fortement émettrices en gaz à effet de serre. **Afin de limiter le réchauffement climatique, et ainsi espérer en atténuer les effets, un changement de modèle est nécessaire.**

D'un point de vue énergétique, les énergies renouvelables – eau, vent, soleil, géothermie, méthanisation – apparaissent comme des solutions pour répondre à ce défi inédit dans l'histoire de l'humanité. La limite de ces énergies est leur fonctionnement, qui dépend de leurs lieux d'implantation et de leurs carburants naturels non pilotables. Cependant, ces sources d'énergies sont certes généralement moins puissantes que les sources conventionnelles, à savoir le charbon, le gaz et le nucléaire, mais elles ont l'avantage de présenter un **risque industriel et un impact environnemental faible ainsi qu'un coût de production compétitif grâce à une ressource naturelle, inépuisable et gratuite.** Par ailleurs, des solutions de stockage de l'énergie à grande échelle sont à l'étude et, selon de nombreux scénarii (NégaWatt, Ademe, RTE), il est possible d'arriver à un mix énergétique 100 % renouvelable d'ici 2050.



En France, le développement de la filière éolienne a débuté à la fin des années 90, et compte aujourd'hui près de 6 500 éoliennes, avec des disparités de puissance et d'implantations territoriales. Ces éoliennes ont fourni depuis le début de l'année 2017 près de 5% de l'électricité Française, avec un pic à 25 %. (source : Eco2mix RTE). **Le 30 décembre 2017, l'éolien français a produit un record de 10 334 MW, soit l'équivalent de 8 réacteurs nucléaires.** Ainsi bien qu'il faille aujourd'hui 6 à 8 ans pour qu'un projet éolien voit le jour en France, contre 2 à 4 ans en

Allemagne (source : Bearing point), l'énergie éolienne prend activement sa part dans la transition énergétique française.

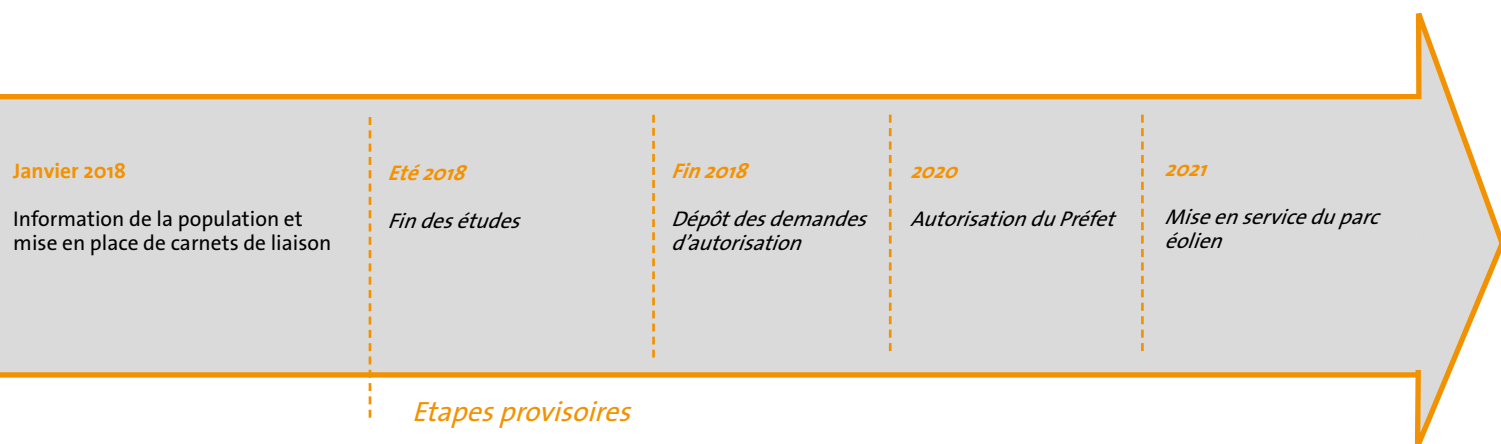
Grâce aux mécanismes mis en place par l'ensemble des Etats européens, l'éolien est à présent une technologie mature, en constante amélioration. **Les éoliennes sont aujourd'hui plus performantes, à la fois en terme de production d'énergie, mais également en terme de limitation de leurs impacts.** Les modèles actuellement installés ont généralement une puissance nominale d'environ 3 MW avec des modèles de grands gabarits allant même jusqu'à plus de 4 MW. L'évolution des technologies permet aujourd'hui aux éoliennes de tourner pendant 80 % du temps, et leur production peut être connue grâce aux modèles de prévision météorologique plusieurs jours à l'avance. L'énergie éolienne, bien qu'intermittente par nature, est à présent prévisible.



Vue sur Villegats depuis le mât de mesure

Le projet éolien des Plans a débuté en février 2017, les études sont en cours et devraient permettre d'aboutir, en cas de faisabilité, à un dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) fin 2018. Cependant aujourd'hui, les études n'étant pas encore finalisées, nous ne sommes pas en mesure de déterminer le nombre et les implantations des éventuelles éoliennes. Cela sera le cas, à l'automne 2018.

Malgré la considération de l'éolien comme infrastructure d'intérêt général par les pouvoirs publics, cela ne permet pas pour autant de bénéficier de facilitations administratives. Ainsi, le processus de développement n'est pas là pour valider une implantation mais pour déterminer tous les enjeux d'une zone d'étude. **L'étude d'impact permet ainsi de déterminer l'implantation optimale qui aura le moins d'impact sur son environnement.** Grâce



aux suivis environnementaux, et à la recherche scientifique continue depuis plus de 20 ans sur les parcs éoliens en fonctionnement, **le projet éolien des Plans permettra la transition énergétique du territoire tout en respectant son environnement.**

L'instruction d'un projet

La période d'instruction du dossier d'autorisation d'un projet éolien dure légalement 10 mois, mais celle-ci est prorogeable sans limite. En Charente, les délais d'instruction sont d'en moyenne 2 ans et demi, soit 3 fois plus longs que la normale. Durant l'instruction, **l'ensemble des services de l'Etat est consulté et doit émettre un avis sur le projet final proposé.** La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), s'assure également que les études ont été correctement menées, et présentent l'ensemble des éléments indispensables pour donner un avis complet sur le dossier.

Une **enquête publique** est également organisée sur un secteur de 6 km autour des éoliennes, avec un commissaire enquêteur, qui aura pour mission de recueillir les avis de l'ensemble de la population et d'émettre un avis motivé sur le projet. Enfin, une **Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites** se réunit pour émettre un avis sur le projet de parc éolien. Elle est composée d'élus locaux, d'associations et de représentants des services de l'Etat. Au regard de l'ensemble de ces avis, le Préfet, délivrera alors un arrêté de refus ou d'autorisation pour le projet éolien.

Un développement en transparence

Le projet a d'abord été présenté aux communes puis aux propriétaires et exploitants des parcelles durant le premier semestre 2017. Un bulletin d'information a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des deux communes durant le mois de Juillet 2017.

Afin de répondre à l'ensemble de vos questions sur le projet, en plus de nos contacts directs et la possibilité de venir rencontrer chacun des habitants qui le souhaitent, **nous avons mis en place, dans les 2 mairies concernées par le projet, un carnet de liaison.** Ce carnet accessible à tous permettra à ABO Wind de répondre en toute transparence, et régulièrement à vos interrogations. **Des permanences publiques seront organisées au printemps 2018** afin de présenter les premiers résultats des études.



Vue sur Ruffec depuis le mât de mesure

Calendrier des études

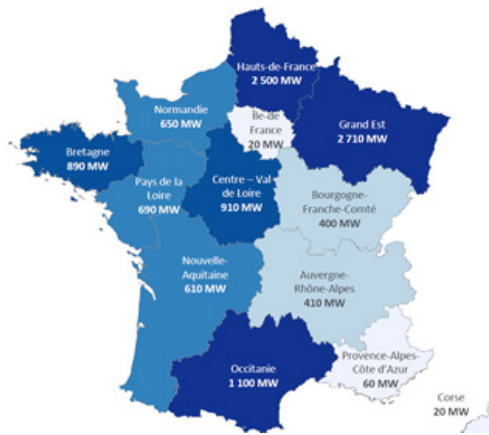
Domaine d'étude	Bureau d'étude	Période de l'étude
Etude de vent	ABO Wind/ENCIS WIND	Octobre 2017 à Octobre 2019
Etude avifaune	CERA Environnement	Juillet 2017 à Juillet 2018
Etude des chiroptères	CERA Environnement	Juillet 2017 à Octobre 2017 puis Mars 2018 à Octobre 2018
Faune terrestre	CERA Environnement	Juillet 2017 à Juillet 2018
Etude de l'habitat Faune/Flore	CERA Environnement	Juillet 2017 à Juillet 2018
Etude paysagère	ABIES	Printemps 2018 à Octobre 2018
Etude acoustique	ECHO Acoustique	Mesures sur site du 28/11/2017 au 19/12/2017 puis simulations informatiques en automne 2018

Pourquoi l'éolien ?



Objectifs européens 2020

- 20% d'énergies renouvelable
- 20% de CO2 en moins
- 20% de réduction de consommation



Etat des lieux en France

- Objectif 2020 : 19 000 MW
- Juin 2017 : 12 490 MW



Région Nouvelle-Aquitaine

- Objectif 2020 : 3 000 MW
- Objectif 2030 : 3 950 MW
- Juin 2017 : 734 MW

Transition énergétique :
déclinaison des objectifs nationaux



Volonté locale : prise en main
du sujet pour les collectivités



ABO Wind développe un projet éolien
avec vous, sur votre territoire

Qui est ABO Wind ?

Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

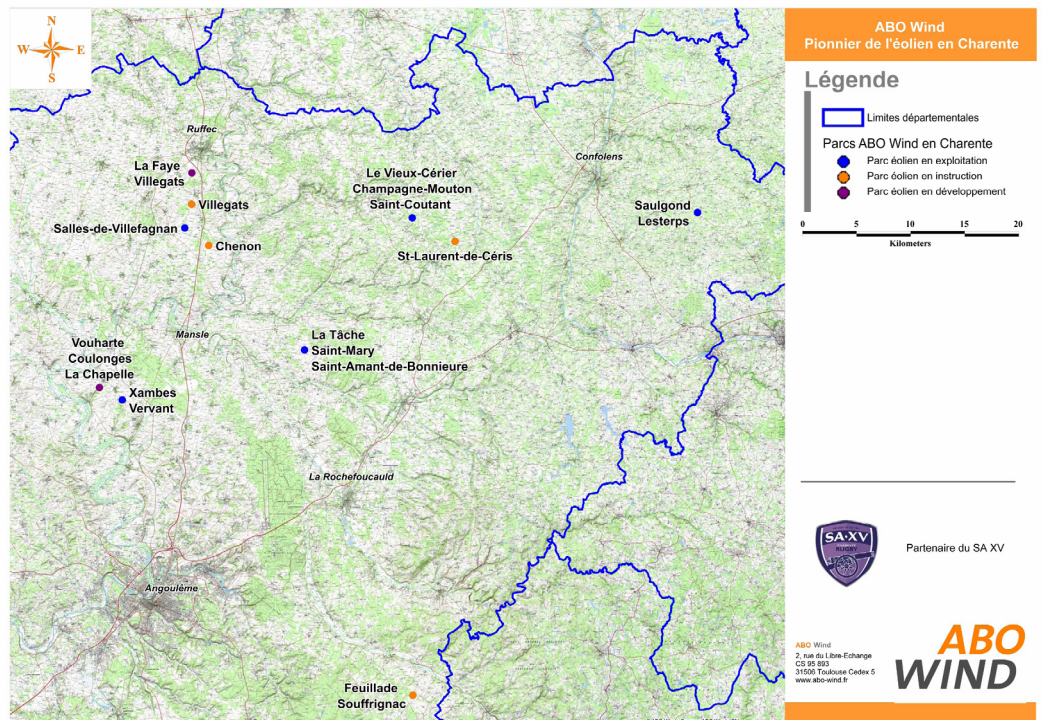
Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien. Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

ABO Wind en Charente

Avec ses 5 parcs éoliens construits en Charente, 58% de la puissance électrique éolienne installée dans le département a été développée par ABO Wind (soit 76,5 MW sur 133 MW).

L'objectif régional de 3 000 MW fixé par le gouvernement à l'horizon 2020 est pourtant loin d'être atteint : seulement 734 MW sont installés en Nouvelle Aquitaine à ce jour !

Fin 2017, 220 MW de projets déposés par ABO Wind sont en cours d'instruction par les services de l'État ou jugés au tribunal sur la région Nouvelle Aquitaine.



www.abo-wind.fr

Responsables des projets :

Valentin Pineau
Tél. : +33 (0)7 89 85 02 66
pineau@abo-wind.fr

Maxime Le Dain
Tél. : +33 (0)6 84 34 03 90
ledain@abo-wind.fr

Responsable de la communication :

Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

ABO WIND